



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/CKI/1
6 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1998
19-26 janvier 1998, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LES ÎLES COOK (1998-2002)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 3	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE D'UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	4 - 7	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	8 - 14	5
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	15 - 20	7
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	21 - 24	9
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour les îles Cook (1998-2002)		11

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec les Îles Cook porte sur la période 1998-2002. Il s'inspire de la note consultative du PNUD qui était elle-même basée sur des consultations avec le Gouvernement des Îles Cook ainsi qu'avec des représentants d'organisations de la société civile, du secteur privé et des donateurs, qui se sont déroulées au mois d'août 1997. Il tient également compte de l'examen à mi-parcours du troisième programme de pays qui portait sur la période 1992-1996.

2. Absorbé par la grave crise économique et financière que le pays traverse à l'heure actuelle, le Gouvernement n'a pas été en mesure de prendre des décisions définitives concernant ses priorités concernant l'appui du PNUD avant que son budget pour l'exercice 197-1998 ne soit arrêté en juillet 1997. À mesure que l'année avançait, il devint évident que le processus d'élaboration du cadre de coopération ne pourrait être achevé en temps pour permettre la présentation du document au Conseil d'administration lors de sa troisième session ordinaire de 1997. Dans ces conditions, l'Administrateur a jugé nécessaire de prolonger la période du troisième programme de pays jusqu'à la fin de 1997. L'Administrateur désire attirer l'attention du Conseil d'administration sur cette situation à sa présente session.

3. En conséquence, le Bureau du PNUD a, au cours de l'année 1997, conjugué ses efforts avec ceux du Gouvernement afin de : a) mieux définir les domaines prioritaires du premier cadre de coopération; b) fournir des conseils quant aux moyens susceptibles de faire avancer les plans d'action élaborés à l'occasion des divers conférences et sommets mondiaux organisés sous les auspices des Nations Unies; c) contribuer à la mobilisation des ressources provenant d'autres donateurs; et d) faire progresser l'élaboration du programme du premier cadre de coopération.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Situation du développement humain durable

4. Avec un produit intérieur brut s'élevant à environ 5 720 dollars par habitant en 1996, les Îles Cook pouvaient par ailleurs se prévaloir de l'indicateur de développement humain le plus élevé de tous les États insulaires indépendants ou autonomes du Pacifique en 1994. Un ensemble de facteurs expliquent cette situation, y compris un niveau élevé d'investissements dans les infrastructures et les services sociaux, la majeure partie étant financée par l'aide extérieure et au moyen de prêts. L'économie s'est développée à un rythme soutenu au taux de 6 % par an pendant les années 80 et au début des années 90, alimentée principalement par l'industrie du tourisme qui a permis d'importants revenus. Mais une fonction publique qui représentait 59 % de la population active en 1993 ainsi que les activités économique suscitées par le Gouvernement, également financées par l'aide et des prêts, ont largement contribué au niveau de vie relativement élevé dont a bénéficié la population des îles Cook au cours de la dernière décennie. Toutefois, depuis 1990, l'évolution de l'ensemble de l'économie a été marquée par des fluctuations quant à sa croissance, des

/...

pressions sur les finances de l'État et une importante augmentation de l'endettement extérieur. La récession de ces deux dernières années a mis en lumière la vulnérabilité du pays aux événements extérieurs et aux déséquilibres structurels de l'économie; les déficits budgétaires actuels et les dettes de l'État reflètent les faiblesses passées des finances publiques et de la gestion économique. Au début de 1996, la dette totale du pays avait déjà atteint la somme de 63 millions de dollars néo-zélandais.

5. Pour faire face à cette crise, le Gouvernement, en consultation avec ses plus importants partenaires en matière de développement, c'est-à-dire le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande et la Banque asiatique de développement (BASD), avec l'appui du PNUD et du Gouvernement de l'Australie, a adopté un ensemble de mesures de réformes fondées sur les principes d'une saine gestion. À la suite de l'approbation du Conseil des ministres, le Gouvernement des Îles Cook a formellement présenté ces mesures à ses partenaires à l'occasion d'une réunion d'un groupe consultatif tenue à Fidji en juin 1996. La stratégie qui comporte cinq objectifs principaux est exposée ci-après :

a) Réforme du secteur public. Depuis le mois de juin 1996, le Gouvernement a procédé à des changements majeurs tant en ce qui concerne l'organisation que l'importance du secteur public. Le nombre des services gouvernementaux est passé de 52 à 22 et le nombre d'employés de la fonction publique a été réduit de 2 905 à 1 461. Des cours appropriés de gestion de la fonction publique, correspondant aux différents besoins des fonctionnaires, ont débuté au moyen d'une formation et de bourses de perfectionnement en Nouvelle-Zélande, en Australie et dans d'autres établissements de la région du Pacifique. Il s'avère nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles et de rationaliser les arrangements relatifs à la prestation des services du secteur public de façon compatible avec la législation récemment adoptée qui vise à rendre la fonction publique plus efficace. Entre-temps, afin d'atténuer les effets des coupures, le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande et la BASD ont, au moyen d'un projet transitoire, apporté leur aide aux employés amenés à passer du secteur public au secteur privé, par des mesures telles l'octroi de crédits de relais d'ateliers de formation, d'orientation individuelle et d'accès au crédit. Toutefois, peu de progrès a été réalisé à ce jour s'agissant de la rationalisation des coûts de l'administration centrale en ce qui concerne l'administration des îles éloignées en dépit du fait qu'une loi relative à l'administration locale a récemment été adoptée prônant la délégation des responsabilités administratives et financières aux conseils insulaires. Compte tenu de l'inégalité des niveaux de vie entre Rarotonga, la capitale, et les îles éloignées, un élément essentiel de cet effort consistera à renforcer les capacités des administrations locales en une augmentation de leurs revenus. Il convient d'observer que les recommandations les plus importantes résultant du projet du PNUD relatif à la réforme du secteur public (1994) ont été pris en compte dans le programme de réformes du Gouvernement;

b) Gestion économique et financière. Depuis le mois de juin 1996, le Gouvernement a, à la suite de négociations avec ses principaux créanciers, lancé un plan d'action pour rééchelonner sa dette. Des mesures fiscales appropriées sont sur le point d'être adoptées. Les dépenses gouvernementales ont été réduites éliminant le déficit budgétaire qui atteignait 69 millions de dollars

en 1995-1996 pour parvenir, en 1996-1997, à un équilibre budgétaire se situant à 43 millions de dollars et à un budget équilibré d'un même montant pour le prochain exercice biennal. Une loi a été adoptée pour assurer une meilleure application de la responsabilité financière, de la gestion de la dette et une justification plus stricte de l'emploi des fonds;

c) Développement du secteur privé. Antérieurement, un secteur public gonflé et soutenu au moyen d'une dette en constante augmentation et d'un soutien budgétaire venu de l'extérieur a eu pour effet de restreindre la croissance du secteur privé et notamment le développement du potentiel de production de l'économie. S'agissant de la réforme, la stratégie comporte des mesures visant à un meilleur accès à la terre et aux capitaux, la privatisation des entreprises d'État et une modification des politiques et de la réglementation susceptible de mieux satisfaire les besoins des investisseurs locaux et étrangers;

d) Développement des secteurs productifs. Les Îles Cook jouissent d'un important potentiel dans trois secteurs : le tourisme, l'agriculture et les ressources marines. Les réformes visent à identifier et à supprimer les obstacles les plus importants au développement des activités du secteur privé dans ces domaines. Parmi les mesures en voie d'application, on peut citer les pratiques commerciales, la promotion des investissements, la création d'infrastructures de base, l'amélioration des possibilités d'accès au crédit, ainsi que l'abandon de politiques qui ont pour effet de fausser les prix. La stratégie reconnaît également que les îles éloignées sont en mesure d'apporter une importante contribution au redressement économique. Les groupes méridional et septentrional peuvent produire beaucoup plus de revenus sous réserve que les infrastructures de base soient correctement entretenues. Conformément à l'esprit de la nouvelle loi relative à l'administration locale, le développement des îles éloignées exigera une plus grande participation des membres de ces collectivités qui devront avoir voix au chapitre quant aux prises de décision;

e) Questions relatives à la durabilité et à l'équité. En raison de leurs conséquences très importantes sur l'économie, les réformes sont entreprises au moyen d'une consultation la plus large possible des communautés tout en assurant que les groupes les plus vulnérables et défavorisés soient protégés et responsabilisés. Ces groupes comprennent non seulement les fonctionnaires remerciés mais aussi les résidents des îles éloignées. Tous les efforts sont faits pour veiller à ce que les ressources naturelles et l'héritage culturel du pays soient protégés.

6. Bien que le taux de pauvreté ne soit pas très élevé aux Îles Cook, la réduction du secteur public a entraîné une certaine vulnérabilité et des inégalités qui étaient inconnues jusqu'à maintenant et ce en raison du moins grand nombre d'emplois rémunérés aussi bien dans la fonction publique que dans le secteur privé, ainsi que du manque d'aptitudes à remplir les emplois offerts. Plusieurs familles ont connu des difficultés et la pression se fait de plus en plus sentir dans le secteur de subsistance qui a été négligé au fil des années. Grâce au libre accès à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie, l'émigration vers ces pays demeure une option attrayante pour plusieurs îliens. Il est prévu qu'une enquête sur les recettes et les dépenses des ménages fournira des

indicateurs concernant l'importance de la vulnérabilité et des inégalités qui se manifestent dans le pays et qui affectent les femmes, les hommes et les enfants.

7. Bien que les femmes soient bien intégrées à tous égards dans la société des îles Cook, le Gouvernement s'est engagé à ce qu'elles puissent participer aux activités économiques de même qu'aux programmes de réforme grâce à l'égalité d'accès aux débouchés économiques et sociaux. Les groupes féminins sont actifs à Rarotonga et dans toutes les îles éloignées. Selon une enquête de la BASD, il y a moins de femmes que d'hommes travaillant dans le secteur structuré, les femmes ne représentant que 37 % de la main-d'oeuvre rémunérée. Dans le secteur public, la moyenne des salaires versés aux femmes est légèrement supérieure à la moyenne des salaires des hommes. Les femmes constituent la force agissante du secteur de la subsistance (surpassant en nombre les hommes dans une proportion de 5 à 1) car elles veillent au jardinage, à l'entretien du cheptel et à la pêche pour les besoins du ménage. La prochaine enquête du PNUD sur les recettes et les dépenses des ménages devrait permettre d'évaluer la contribution des femmes aux activités économiques aussi bien dans le cadre du secteur structuré que du secteur traditionnel en mesurant notamment : les modifications de la structure familiale, l'activité de la main-d'oeuvre et les modes de consommation. Sous les auspices de l'aide au développement de la Nouvelle-Zélande, les activités relatives au renforcement des capacités qui visent à établir des mécanismes susceptibles de favoriser la promotion de la femme, sont exécutées par la Division chargée des questions féminines du Ministère de l'intérieur (Department of Internal Affairs).

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

Aperçu général de l'aide extérieure

8. En règle générale, l'aide publique au développement qui provient essentiellement du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a beaucoup contribué à la réalisation des objectifs et les buts du Gouvernement et de la population des îles Cook, notamment dans le domaine du développement humain. La préférence du Gouvernement et des donateurs pour une aide consacrée aux services sociaux au cours des 10 dernières années a été particulièrement fortuite en ce qui concerne le programme du développement humain durable. Par ailleurs, la tendance à favoriser la consommation a pu se développer à un point tel qu'une très modeste portion de l'aide a pu bénéficier aux investissements et à la production. En conséquence, au cours de ces dernières années, les activités économiques et les niveaux de vie reposent de plus en plus sur une situation d'endettement et de dépenses publiques très précaire.

9. Envisagé sous l'angle du développement humain durable, le plus important défi consiste à assurer que la chute inévitable des conditions de vie soit jugulée avant qu'elle ne déclenche une forte émigration et une fuite plus importante de capitaux à mesure que la population et les investisseurs perdent confiance. Le Gouvernement reconnaît maintenant qu'il est indispensable de réorienter le rôle de l'aide et de créer une base sur laquelle il sera possible de créer un type de développement économique et humain plus durable. À défaut d'une aide pour assurer d'autres possibilités d'emploi et de vie, le

Gouvernement craint que la population ne perde espoir et émigre en Nouvelle-Zélande.

Rôle et contribution du PNUD

10. Le troisième programme de pays pour les îles Cook qui portait sur la période 1992-1996 était axé avant tout sur trois principaux domaines de coopération, à savoir : a) le développement du tourisme; b) le développement des îles éloignées; et c) la réforme du secteur public. L'assistance au développement du tourisme a été fournie sous forme de consultants et de matériel de formation pour le Centre de formation à l'accueil et au tourisme. L'aide aux îles éloignées a été axée sur l'amélioration et le renforcement de l'alimentation en électricité ainsi qu'une formation dans le domaine du tourisme. En matière de réforme du secteur public, le PNUD a assuré une aide au cours du stade initial de la restructuration des départements de la planification et de la gestion économique et financière, un processus qui se poursuit maintenant avec l'aide de la BASD et du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande dans le cadre du programme de réforme. Une aide a également été apportée dans deux secteurs ne relevant pas directement du principal programme de pays, dans le cadre des ressources spéciales du programme, en finançant le projet de prévention des incendies et de la réduction des dommages qu'ils entraînent ainsi que le projet de développement des ressources, ce dernier étant un projet-cadre d'assistance des Volontaires des Nations Unies à divers services du Gouvernement. Les îles Cook ont également bénéficié des programmes régionaux du PNUD dans des domaines tels que la gestion des catastrophes, la réforme du secteur public, la conservation de la biodiversité, la gestion de l'environnement, l'agriculture et les pêcheries. L'ensemble des programmes, des projets et des modes de soutien constituent une réponse appropriée aux priorités de développement des îles Cook. En outre, les projets appuyés par le PNUD continuent à correspondre et à être bien ancrés aux priorités nationales.

11. Lors de l'examen à mi-parcours du troisième programme de pays en 1995, il avait été convenu que la modeste réorientation de la politique du Gouvernement en faveur du développement des îles éloignées, de la réforme du secteur public et du développement des ressources humaines réaffirmait la pertinence des domaines de concentration du PNUD. À la suite de cet examen, il avait toutefois été généralement entendu que l'appui du PNUD devrait être plus étroitement axé sur la création d'emplois par l'intermédiaire du projet de formation au tourisme et sur l'assistance aux groupes défavorisés vivant dans les îles éloignées au moyen du projet de développement de ces îles. Les participants à l'examen ont également réaffirmé leur appui au programme de réforme du secteur public.

12. À l'occasion de l'examen à mi-parcours, il avait été convenu que l'absence d'un système efficace s'agissant d'un personnel de contrepartie posait toujours problème et était l'une des causes du manque de progrès en matière de renforcement des capacités. Cette constatation s'appliquait notamment aux modestes perspectives concernant la possibilité pour le personnel îlien formé d'être choisi dans un proche avenir pour reprendre les fonctions des spécialistes Volontaires des Nations Unies qui invariablement finissaient par remplir les brèches dans les ministères techniques. En raison de ce problème déjà ancien, il avait été décidé que la conception des projets devrait être plus

réaliste et que les ressources du PNUD ne devraient être utilisées que pour appuyer les programmes gouvernementaux de haute priorité susceptibles d'assurer un renforcement des capacités et la durabilité. En conséquence, il avait été décidé que la mise à disposition de spécialistes Volontaires des Nations Unies dans le but de remplir des vides s'agissant de postes techniques serait abandonnée progressivement jusqu'à la fin de 1996 et que les postes de Volontaires des Nations Unies dans le cadre du projet de développement des ressources humaines ne seraient plus maintenus au-delà de l'expiration des contrats alors en cours. Le Gouvernement est pleinement conscient du problème et s'est engagé à fournir un personnel de contrepartie.

13. Les participants à l'examen à mi-parcours sont également convenus que l'expérience passée en ce qui concerne l'exécution au plan national avait donné des résultats mitigés. Bien que l'on n'ait constaté aucun problème majeur s'agissant de la gestion et des décisions du Gouvernement, la rédaction des rapports avait posé problème. On avait constaté que la nature des responsabilités de l'agent d'exécution n'avait pas toujours été suffisamment précisée et que le personnel du Gouvernement n'avait reçu aucune formation concernant les tâches en question. Il avait donc été convenu qu'une formation et d'autres mesures s'avèraient nécessaires pour renforcer la capacité du Gouvernement aux fins de l'exécution au plan national. Par la suite, une assistance dans le cadre du projet de soutien logistique au programme régional ainsi que des détachements d'un personnel gouvernemental auprès du Bureau du PNUD à Apia ont été assurés comme mesures visant à renforcer la capacité du Gouvernement.

14. Envisagée sous l'angle du développement humain durable, la nécessité de cibler la création d'emplois a été considérablement renforcée à la fin du troisième programme de pays en raison des réductions d'emplois dans le secteur public. Si d'autres possibilités d'emplois ou de moyens d'existence ne peuvent être trouvés pour les fonctionnaires et les étudiants qui accèdent au marché du travail après leurs études, une baisse du niveau de vie et une émigration plus importante risquent d'apparaître.

III. STRATÉGIES ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

15. Dans le contexte de l'approche-programme, les objectifs du Gouvernement relatifs à la réforme offrent un cadre cohérent qui facilite les interventions du Gouvernement et des donateurs. Compte tenu des ressources disponibles, le Gouvernement des Îles Cook a désigné la BASD et le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande comme chefs de file s'agissant de la formulation et de l'exécution des objectifs relatifs à la réforme avec l'appui du Gouvernement de l'Australie et du PNUD. Jusqu'à l'exercice fiscal 1995-1996, l'aide publique au développement offerte par la Nouvelle-Zélande s'élevait annuellement à environ 7 millions de dollars néo-zélandais. Pour l'exercice 1996-1997 et à la demande des Îles Cook, la contribution en espèces a pris la forme d'une aide à la réalisation de projets propres à faciliter la réduction de l'importance de la fonction publique. Un montant additionnel de 12 millions de dollars néo-zélandais a été approuvé pour appuyer d'autres éléments du programme de réforme au cours de la période 1996-1997. La contribution de la BASD est évaluée à environ 5 millions de dollars des États-Unis.

16. Afin de promouvoir le développement humain durable par le biais de programmes d'appui direct aux priorités gouvernementales, les principaux éléments de la stratégie d'ensemble du premier cadre de coordination sont les suivants : a) concentration des ressources sur un moins grand nombre de domaines prioritaires; et b) accent placé sur le renforcement des capacités à l'appui du développement humain durable. Étant donné la pertinence du programme de délégation de responsabilités aux îles éloignées s'agissant du développement humain durable, les activités futures relatives au renforcement des capacités seront étendues aux collectivités locales. On aura davantage recours à la formule de la coopération technique entre pays en développement et le programme des Volontaires des Nations Unies sera rendu encore plus efficace grâce à une attention plus soutenue et ciblée au renforcement des capacités aux fins du développement humain durable.

17. Compte tenu des ressources disponibles, la gestion des affaires publiques est le seul domaine thématique qui bénéficiera de l'appui du PNUD. À la lumière de consultations approfondies avec le Gouvernement des Îles Cook et d'autres donateurs, le PNUD apportera un soutien direct aux efforts de réforme par le biais d'un appui au programme de réforme du secteur public. Auparavant, le PNUD avait joué un rôle moteur s'agissant de ce secteur qui a eu pour conséquence l'adoption par les Îles Cook de recommandations clés relatives à un projet de réforme du secteur public financé par le PNUD (1994) qui a été par la suite financé par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande et la BASD. Au cours du premier cadre de coopération, le PNUD contribuera aux efforts en cours qui préconisent une bonne gestion s'agissant des îles éloignées, par le biais du programme gouvernemental de décentralisation des pouvoirs.

Programme de délégation des pouvoirs aux îles éloignées

18. Bien que certains jalons aient été posés au cours des premiers 12 mois des activités de réforme, y compris en matière de réformes du secteur public, assez peu d'attention a été accordée à rendre ces réformes opérantes en ce qui concerne l'administration des îles éloignées. Comme premier pas dans cette direction, le programme de délégation des pouvoirs aux îles éloignées mettra l'accent sur l'élaboration d'un cadre d'une politique d'ensemble ainsi que sur la structure du programme de délégation à chacune des îles éloignées. En outre, il sera procédé à une évaluation des besoins opérationnels du programme, y compris les besoins budgétaires et financiers, le renforcement des capacités, les systèmes de gestion et de justification de l'emploi des fonds, le développement des ressources humaines ainsi que l'efficacité du cadre juridique. À la suite de l'évaluation des capacités, le Fonds se propose de financer des activités soigneusement sélectionnées de renforcement des capacités, en consultation avec le Gouvernement et les autres donateurs, la priorité étant sans doute donnée à la gestion de programmes portant sur les entreprises. Le programme de la région Pacifique portant sur la gestion des affaires publiques devrait jouer un rôle d'appui important s'agissant des interventions du PNUD, au moyen de la mobilisation de consultants à court terme qui pourront, dans des domaines clés, soumettre différentes options et aider à l'élaboration des cadres indispensables au programme de délégation des pouvoirs.

19. Il est prévu que le programme produira les effets suivants :

a) Un projet de recommandation présenté au Gouvernement des Îles Cook portant sur i) le cadre du programme de délégation de pouvoirs; ii) la structure et les procédures propres à rendre opérante cette délégation; iii) les conditions à remplir et les mesures à prendre pour éliminer progressivement le Ministère du développement des îles éloignées situé à Rarotonga d'ici à 1999, ainsi que d'autres mesures pour réduire les coûts de l'administration centrale dans la mesure où celle-ci concerne les îles éloignées; iv) les besoins de renforcement des capacités aux fins de l'exécution du programme de délégation. Les recommandations relatives au cadre aideront le Gouvernement à prendre les décisions nécessaires et à définir en dernière analyse le cadre stratégique et les orientations susceptibles d'assurer une plus grande cohérence au processus de délégation tout en facilitant la coordination par le Gouvernement des Îles Cook des apports des donateurs s'agissant du développement des îles éloignées, dans le contexte du programme de réforme;

b) La législation relative à la délégation de pouvoirs adoptée par le Gouvernement renforcera les capacités d'intervention des conseils des îles éloignées pour entreprendre la diversification et la stimulation de la production économique qui se trouve actuellement en dehors de leurs compétences;

c) Une participation accrue et une plus grande maîtrise des résultats par les collectivités locales, renforçant de ce fait le système traditionnel de gestion des affaires publiques;

d) Un renforcement de la capacité des conseils insulaires à gérer les aspects clés du programme et des processus de délégation;

e) Un renforcement de la capacité de gestion des programmes relatifs aux entreprises par les entrepreneurs locaux eux-mêmes.

20. Dans le cadre du financement accordé par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande pour le développement des infrastructures dans certaines des îles éloignées, des aides sont prévues qui porteront sur l'eau, l'assainissement, la santé, l'éducation, les sources d'énergie durable, la gestion de l'environnement et l'agriculture.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

Modalités d'exécution

21. Au cours du troisième programme de pays, plusieurs programmes relatifs aux Îles Cook ont été exécutés au plan national. Le Gouvernement souhaiterait maintenir ces arrangements qui permettent de développer une capacité nationale en matière d'élaboration et d'exécution programmatique. Alors que la plupart des services gouvernementaux sont en mesure d'assurer la gestion de projets, l'exécution au niveau national exige la préparation de rapports et une obligation de rendre compte des activités et de l'utilisation des fonds qui diffèrent des procédures normales du Gouvernement. Il s'avère donc nécessaire

d'assurer un appui au moyen d'une formation qui permettra aux fonctionnaires concernés de se familiariser avec les procédures et les exigences du PNUD.

22. En matière d'exécution et de soutien, les agences des Nations Unies peuvent jouer un rôle utile dans le contexte des responsabilités d'exécution du Gouvernement. Toutefois, le Gouvernement s'attend à ce que, en matière d'exécution nationale, la participation des agences des Nations Unies soit limitée par rapport à leur rôle en matière de soutien technique. Certaines agences exécuteront des éléments donnés d'un programme ou alors elles assureront un appui technique dans le contexte de l'exécution par le Gouvernement. D'autres responsabilités d'appui éventuelles comprennent des modalités visant à accroître le rapport coût-efficacité telles que le recours à des consultants à court terme plutôt qu'un recrutement d'experts à long terme et l'exploitation des capacités nationales lorsque des experts nationaux sont disponibles, de même que les services consultatifs à court terme des Nations Unies et le programme de transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés appliqué aux îliens qui se trouvent à l'étranger, des volontaires nationaux et des spécialistes Volontaires des Nations Unies.

Suivi et évaluation

23. S'agissant du suivi et de l'évaluation, les principes directeurs relatifs à la méthodologie du suivi de l'évaluation de l'approche-programme du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations des Nations Unies seront respectés afin d'assurer que les principaux aspects de l'approche-programme soient intégrés au premier cadre de coopération dès son début. La responsabilité de l'exécution sera contrôlée sous trois différents aspects : le fond (pertinence, impact et réalisations); gestion (finances, budget, suivi); et vérification des comptes. Le programme et les projets seront soumis au processus normal de suivi et d'examen du PNUD, y compris les examens annuels tripartites pour évaluer les progrès et procéder aux améliorations en matière d'exécution. Le premier cadre de coopération fera l'objet d'un examen triennal qui permettra d'évaluer le progrès et de prendre des décisions sur le solde des ressources programmables.

Mobilisation des ressources

24. Les objectifs de mobilisation des ressources figurent à l'annexe. En outre, des efforts seront faits pour obtenir une participation aux coûts de la part du Gouvernement et de tierces parties, des ressources d'autres fonds gérés par le PNUD (c'est-à-dire le Fonds pour l'environnement mondial, l'UNIFEM, VNU et la coopération technique entre pays en développement) seront recherchées.

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LES
 ÎLES COOK (1998-2002)

(En dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report du CIP	12	
MCARB 1.1.1	217	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
AEPP/AST	60	
Total partiel	289 <u>a/</u>	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	100	
Fonds pour le développement durable	150	Fonds pour l'environnement mondial
Participation aux coûts de tierces parties	200	
Fonds, fonds d'affectation spéciale et autres	235	
	dont :	
Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté	115	
Programme des partenaires du développement	20	
Volontaires des Nations Unies	100	
Total partiel	685	
TOTAL	974 <u>a/</u>	

a/ Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration de politiques et de programmes; AST = appui aux services techniques; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.
